

Secteur avec hébergement à l'Érablière, période du 25 mai au 29 juin 2012

Avis important:

Ce plan de pêche fait partie intégrante de votre droit d'accès et le non-respect de celui-ci concernant les plans d'eau ou les embarcations attribuées à votre chalet pour la durée de votre séjour, constitue une infraction.

La limite de prise journalière (quotidienne) est de dix (10) truites par pêcheur et votre limite de possession à la fin de votre séjour est de quinze (15) truites, maximum.

Vous devez inscrire vos captures sur la fiche d'auto-enregistrement prévue à cette fin et nous la remettre obligatoirement à votre départ.

Chalets	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Dumont 2 PERSONNES	Dumont (2) Rivière Sifroi Côté	Dumont (2) Rivière Sifroi Côté	Dumont (2) Vert Côté	Dumont (2) Rivière Sifroi Côté	Dumont (2) Vert Côté	Dumont (2) Rivière Sifroi Côté	Dumont (2) Vert Côté
Huguette 2 PERSONNES	Huguette (2) Vert Côté	Huguette (2) Vert Côté	Huguette (2) Rivière Sifroi Côté	Huguette (2) Vert Côté	Huguette (2) Rivière Sifroi Côté	Huguette (2) Vert Côté	Huguette (2) Rivière Sifroi Côté

Notez bien: Les occupants détenteurs de droits d'accès pour la pêche, dans les chalets de ce secteur, peuvent pratiquer la pêche à gué sur la rivière Rimouski, chaque jour.

Le succès de pêche sur la rivière Rimouski, pour 2011 est de 8,95 truites par jours/pêche, pour un total de 1763 truites.

À votre entrée, début de la pêche à 17 h et elle se termine à 12 h, la journée du départ.

Important: Lorsque le quota d'un lac sera atteint, il sera fermé.